

## Clôture des NAO 2021



La Direction a invité les organisations syndicales à l'ouverture des négociations annuelles, le mercredi 22 juillet 2021. Après 6 réunions, un accord a été signé le **jeudi 21 octobre à 16h30**.

\* \* \*

**Augmentation Générale (AG)** : 1,2 % de la rémunération brute pour les salariés non-cadres, soit environ 20 € pour les plus bas salaires avec un plafond de 30 €.

✎ Cette augmentation ne s'appliquera pas aux nouveaux embauchés (concernés par la hausse de 35€ au 1<sup>er</sup> octobre).



**Prime PEPA** : la Direction proposait dans ce projet une prime dégressive en fonction du nombre de jours d'arrêt maladie, excluant les personnes ayant cumulé plus de 28 jours d'arrêt maladie.

La CFDT a réussi à négocier un nouveau seuil, à savoir : de 29 à 80 jours, un montant de 50 € (6 personnes n'en bénéficieront pas).

**Cette prime sera versée le 27 octobre avec le salaire du mois.**

La base de calcul de la prime sera de 275 €, avec une bonification à 300€ pour le personnel n'ayant aucune journée d'absence pour arrêt-maladie.

**Sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 :**

Absences (en jour)	0	1 à 7	8 à 14	15 à 21	22 à 28	29 à 80	+80
Montant (en €)	300	230	185	140	95	50	0

**Prime de vacances** : nous avons obtenu une première revalorisation de 15€ avant l'ouverture des NAO de mars 2022. **Le nouveau montant de la prime de vacances s'établit donc à 830 €** pour 25 jours de CP (juin 2022).

\* \* \*

# I ♥ RTT

Lors des négociations, la Direction a imposé de nouvelles propositions pour l'acquisition du nombre de journées de RTT.

**La CFDT a réussi à exclure les forfaits jours de la négociation. En effet, ces derniers sont déjà soumis à la règle des 218 jours.**

## À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les 6 jours de RTT :

- Acquisition de 0,5 RTT / mois (plus de dotation des 6 jours au 1<sup>er</sup> janvier) ;
- Possibilité de cumuler au maximum 2 journées de RTT ;
- L'acquisition se fera au prorata du temps de présence ou assimilé comme du temps de travail : CP, RTT, CPF, Transition PRO, AT, MP, CX ...

À la fin du mois de décembre, le solde de journée de RTT **supérieur à 0,2 sera arrondi à 0,5** (environ 10 jours d'arrêt-maladie /an), soit une demi-journée de RTT. Il sera possible de prendre cette demi-journée de RTT (comptabilisé en décembre) en janvier, ou de la cumuler avec une autre demi-journée pour obtenir une journée sur ce même mois.

## Réouverture des prochaines négociations salariales :

Nous avons obtenu l'engagement de la Direction d'ouvrir les prochaines NAO au plus tard le 15 mars 2022.

La Direction est déjà informée que nous attendons *a minima* :

- **une compensation liée à la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;**
- **une indexation d'une potentielle augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;**
- **une augmentation de 15€ supplémentaire sur la prime de vacances ;**
- **une revalorisation du budget des œuvres sociales de 0,05 % (environ 3 200€).**

**NAO : LA CFDT DEMANDE UN GESTE POUR LES SALARIÉS**



Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

**L'équipe CFDT ALLGAIER France**